



Non livraison de mon appartement

Par **Florent65**, le **26/11/2008** à **09:53**

Bonjour, j'ai signé il y a plus d'un an un compromis de vente pour une date de livraison au plus tard le 30 septembre 2009 pour un loft à aménager, les travaux ne sont toujours pas finis. Je n'ai toujours pas eu de convocation chez le notaire pour la signature finale.

Dans le contrat il est stipulé que dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne respecte pas le contrat il faudra verser 10%. Il n'y a pas de modalité de retard.

Que puis-je demander avec 2 mois de retard, à qui m'adresser? l'agence?

sont-ils dans l'obligation de me verser les 10% ou y a-t-il des procédures judiciaires à suivre?

Par **Thierry Nicolaidès**, le **27/11/2008** à **15:30**

Consultez un avocat du droit immobilier. Il y aura peut-être de la procédure à faire et il vous faudra un avocat

Anticipez

cordialement